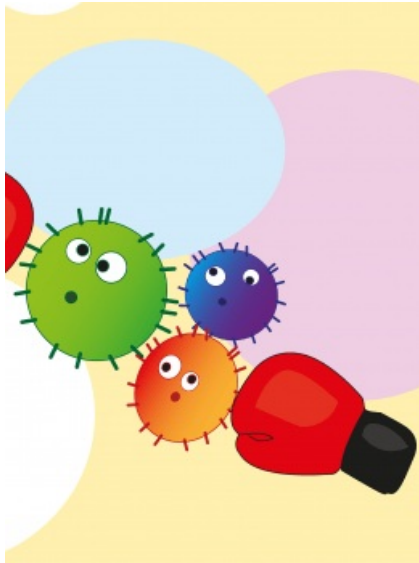


Séance de vaccinations gratuites

La santé pour tous
Mardi 15 octobre 2019 à 16h00



Qui est concerné ?

Toutes les personnes **âgées de plus de 6 ans** – avant cet âge, les vaccinations sont assurées par la PMI

De quelles vaccinations s'agit-il ?

Les vaccinations assurées sont celles prévues par le calendrier vaccinal officiel, à savoir : les vaccins contre la méningite, le tétanos, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B et la polio.
Au besoin peuvent également être effectués les vaccins contre la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, la typhoïde, et l'hépatite A.

Depuis peu, nous disposons également du vaccin contre le papillomavirus humain.

Comment faire pour se faire vacciner ?

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner doivent se présenter à l'accueil du CMS entre 16h et 19h sans rendez-vous.

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent venir accompagnés d'un adulte ayant l'autorité parentale.
Si on en possède un, **se munir de son carnet de santé ou de vaccinations**. Dans le cas contraire, on repartira avec ce document.

Centre municipal de Santé (CMS)

6 rue du Docteur Ténine
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 59](tel:0147405859)
cmsdirection@ville-gentilly.fr

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30-19h30
Samedi : 8h30-12h

L'infirmierie du Centre municipal de santé (CMS) est fermée entre 13h et 14h.

Le port du masque n'est plus obligatoire au CMS mais reste fortement recommandé.